

Communiqué

Pour une gestion de la santé en Alsace !

Beaucoup de choses ont été dites et écrites au sujet de la crise sanitaire que nous traversons. D'une certaine façon, elle nous montre qui détient la France (qui est à la manœuvre), à savoir très grandement le marché avec ses effets pervers et l'État central.

Lorsque le budget et la rentabilité priment tout, lorsque des pans entiers de l'industrie, pharmaceutique notamment, sont abandonnés et lorsque l'alignement égalitariste met tout le monde au même niveau, il n'est pas étonnant que l'on ait manqué partout de masques, de gels désinfectants, de gants et, pire encore, de lits en réanimation et d'appareils respiratoires.

Les défauts du centralisme qui génère de la déresponsabilisation et de l'assistanat apparaissent crûment ? Dans une France qui serait fortement décentralisée, les collectivités locales auraient une part importante dans la prise de décision, comme il y aurait plus de diversité dans les approches, plus d'émulation et plus de démocratie.

La fusion de l'Alsace dans la région du Grand Est a eu pour conséquence de dissoudre l'ancienne agence régionale de santé d'Alsace (ARS) dans une agence régionale de santé du Grand Est dont le siège est à Nancy. En cela, dans la bonne tradition française, une mise à distance a été installée. En Alsace, ne voit-on pas de plus près les choses de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse que de Nancy ? N'y connaît-on pas mieux le terrain et les besoins ? La concertation et la prise de décision ne se font-elles pas mieux dans la proximité, la réactivité aussi ?

Un aggiornamento s'impose. Il faut enfin lever les tutelles administratives et passer de la défiance envers le régional et le local à la confiance. Cela veut dire qu'une bonne partie de directions régionales¹ ou départementales confiées aux préfets doivent revenir à l'institution régionale², l'ARS aussi³, et s'agissant de l'Alsace à une Collectivité à statut particulier (CSP) à venir et à obtenir.

En attendant, comme le demande le président du Conseil départemental du Bas-Rhin⁴, Frédéric Bierry, la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) qui sera installée le 1^{er} janvier 2021 devra obtenir la délégation pour son périmètre des compétences de l'ARS du Grand Est, en attendant un transfert complet, c'est-à-dire une ARS de la CEA. Qu'en pense la présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, Madame Brigitte Klinkert ?

Nous saluons le réalisme de la demande du président Bierry et la soutenons, mais que nous sachions, elle n'a pas été formulée au moment de l'élaboration de loi portant création de la CEA. Une vertu donc de la crise pandémique ? Cependant, nous pensons que cela ne pourra être obtenu que si l'Alsace recouvre pour une gestion dans la proximité alsacienne une institution politique et administrative propre, c'est-à-dire une collectivité à statut particulier (CSP). Appel est lancé à la classe politique et au peuple des électeurs pour monter au créneau. Ce qui ne sera pas demandé ne sera pas obtenu !

Pierre Klein, président

ica.2010@orange.fr

www.ica2010.fr

<https://www.facebook.com/Initiative-Citoyenne-Alsacienne-601111629901639/>

¹ Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Direction Régionale des Affaires Culturelles...

² À savoir une autorité régionale et locale, un concept qui nous sied mieux que celui de collectivité territoriale.

³ Voir le projet de politique global pour l'Alsace de l'ICA, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015.

⁴ In Ami-Hebdo du 3 mai 2020.